

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine	
Catégorie : Espaces protégés	Source de la saisine : État
Avis n° 2025-43	
Date de validation 13/11/2025	Plan de gestion 2026 - 2035 de la RNN de l'Étang de Cousseau (33)

Le CSRPN, réuni en conseil scientifique territorial de Bordeaux, a examiné au titre de l'article R332-22 du code de l'environnement, le plan de gestion 2026-2035 de la réserve naturelle nationale de l'Étang de Cousseau.

L'élaboration de ce nouveau plan de gestion s'appuie sur la méthodologie du CT88¹.

Les enjeux ont été redéfinis au regard des responsabilités de conservation propres à la réserve naturelle, sur la base de la liste actualisée des habitats et des espèces recensés ainsi que de leurs statuts.

Les objectifs à long terme ont été reformulés, décrits avec précision et assortis d'indicateurs d'état permettant d'en assurer le suivi et l'évaluation.

Les objectifs opérationnels et les opérations ont été simplifiés afin d'en faciliter la mise en œuvre par le gestionnaire, tout en maintenant un dispositif d'évaluation continue. Ils sont désormais associés à des indicateurs de pression et de réponse.

La stratégie du plan de gestion propose une synthèse de la hiérarchisation des responsabilités de la réserve pour les habitats et les espèces dont émergent trois enjeux majeurs : « La forêt mixte naturelle, les clairières et barins des dunes anciennes », « Les zones humides à haute valeur écologique de l'étang de Cousseau, du marais tourbeux et de la lande » et « Un continuum écologique du trait de côte à la lande humide ». À ces enjeux sont associés trois facteurs clés de réussite : l'ancre territorial, l'amélioration des connaissances et le bon fonctionnement de la réserve.

Sur cette base, six objectifs à long terme (OLT) sont définis et détaillés, accompagnés des facteurs d'influence et des pressions à maîtriser. Chaque OLT se décline en objectifs opérationnels (OO). 100 actions sont prévues dans ce plan.

La stratégie vise à continuer de diminuer les interventions mécaniques (broyage, etc.) au profit d'une gestion plus écologique basée sur la gestion hydraulique et le pâturage par les vaches marines, en cherchant un point d'équilibre. Des tests de pâturage tournant (pâturage fondant) sont envisagés pour ajuster la pression.

Le CSRPN souligne la complétude et l'importance du travail réalisé pour proposer ce plan de gestion. Les remarques émises par le CSRPN en novembre 2023 sur la hiérarchisation des enjeux écologiques ont été prises en compte.

Le CSRPN émet quelques remarques et recommandations d'évolution du document qui seront détaillées et transmises à la réserve.

Lors des échanges, le CSRPN relève et souligne le travail considérable réalisé. Conformément au cahier des charges du CT88, le gestionnaire a identifié un nombre très important de métriques d'état et de pression permettant de suivre avec finesse la mise en œuvre du plan de gestion. Toutefois, se pose la question de la capacité de synthèse de cet ensemble de données : certains enjeux se voient associés à un volume particulièrement élevé de métriques. À titre d'exemple, pour l'enjeu 1 (« La forêt mixte naturelle, les clairières et les barins des dunes anciennes »), 44 métriques d'état et 32 métriques de pression sont recensées, ce qui pourrait complexifier l'analyse globale et la production d'indicateurs intégrateurs.

Ce nombre élevé d'indicateurs est salué pour la finesse d'évaluation qu'il permet, mais soulève des inquiétudes quant à leur faisabilité. Il est souligné que tous ne nécessitent pas un suivi annuel et que, pour certains, des adaptations de seuil seraient à prévoir lorsqu'ils ont été réfléchis à plus large échelle (ex : DCE). De même, il convient d'être attentif à la sensibilité des indicateurs pour qu'ils reflètent réellement les

¹ Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels, 2021. Cahiers techniques 88 (CT88), AFB.

changements environnementaux.

La réintroduction du Lapin de Garenne est envisagée en raison de son statut d'espèce historique et de son rôle bénéfique dans l'ouverture des milieux, notamment pour favoriser d'autres espèces comme le Lézard Ocellé. Ce projet nécessite un travail partenarial préalable conséquent, notamment avec les chasseurs et les usagers locaux.

Le Décret de la Réserve est jugé « vieillissant » et certaines activités ne sont pas bien encadrées. Le gestionnaire pourrait être tenté d'accumuler les arrêtés pour améliorer cet encadrement, mais une révision du décret pourrait simplifier la tâche de la police de l'environnement

Il est également noté lors des échanges que, contrairement aux plans de gestion précédents, l'évaluation de ce plan est intégrée et anticipée (prévue après 8 ans), ce qui devrait rendre le processus de renouvellement plus fluide et plus rapide.

Le CSRPN salue le travail énorme réalisé sur le diagnostic, la hiérarchisation des responsabilités et l'intégration des indicateurs.

Le CSRPN N-A, réuni en CST-Bordeaux, formule à l'unanimité, un **avis favorable avec recommandations pour le plan gestion 2026 - 2035 de la réserve naturelle nationale de l'Étang de Cousseau (33) :**

- corriger le document avec les remarques ou demandes de corrections détaillées fournies à la réserve et à la DREAL,
- poursuivre la réflexion sur la mise en place d'indicateurs synthétiques, capables d'agrégier plusieurs métriques, afin de faciliter le suivi et l'analyse globale des objectifs à long terme.
- réaliser un bilan à mi-parcours pour vérifier l'opérationnalité des mesures prévues et les ajuster si nécessaire.
- poursuivre les réflexions relatives à la création d'une réserve biologique intégrale, en évaluant notamment les implications en matière de conservation et de gestion.
- poursuivre les réflexions sur la modification du décret régissant la réserve, en particulier si l'évolution des objectifs et des pratiques de gestion le justifie.

Le Président du CSRPN N-A

